



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mardi 6 octobre à 13H15, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère

Absences

Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Lac-Sergent, prévue le 6 octobre 2020 à 13H15, à la salle du conseil située au 1525, chemin du Club-Nautique.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois d'octobre 2020.

1. **OUVERTURE**

À 13H31, le maire Monsieur Yves Bédard, souhaite la bienvenue, s'excuse pour le léger retard et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Modifications au contrat de l'entreprise Transports Dompierre inc. pour les services de déneigement des chemins publics – Ajouts
 - 4.2 Abrogation de la résolution no 20-07-184 – Achat de conteneurs semi-enfouis pour le secteur chemin des Pins
 - 4.3 Octroi de contrat – Acquisition de conteneurs semi-enfouis / secteur Club-Nautique et des Pins
 - 4.4 Reconnaissance du comité directeur Municipalité amie des aînés (MADA)
 - 4.5 Autorisation de paiement - Décompte progressif 2 – Transport L. R. Martel inc. - Appel d'offres **TP-2019-014** – Réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud
 5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. **Clôture de la séance**
 7. **Levée de la séance**
-

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-10-248

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Modifications au contrat de l'entreprise Transports Dompierre inc. pour les services de déneigement des chemins publics – Ajouts

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des rues publiques a été octroyé à l'entreprise Transports Dompierre pour les années 2018-2021 par la résolution 2018-06-149;

ATTENDU QUE certaines parties de chemins privés sur le territoire ont été ajoutées au présent contrat pour l'année 2020-2021, dont le Vieux-Chemin;

ATTENDU QUE l'entrepreneur aura à parcourir la partie du Vieux-Chemin appartenant à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour se rendre à cette partie de chemin ajoutée;

ATTENDU QUE pour éviter les problématiques entre entrepreneurs et faciliter la coordination du déneigement dans ce secteur, l'entrepreneur de la Ville de Lac-Sergent s'est offert pour prendre en charge le déneigement des parties suivantes situées à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au montant de 3 500\$ plus les taxes applicables;

- Rue des Sapins;
- Rue Vieux-Chemin du pont à la jonction de la Ville de Lac-Sergent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-10-249

QUE le Conseil autorise l'ajout des rues des Sapins et du Vieux-Chemin du pont à la jonction de la Ville de Lac-Sergent pour un montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables au contrat adjudgé à Transports Dompierre inc. pour l'année 2020-2021,

4.2 Abrogation de la résolution no 20-07-184 – Achat de conteneurs semi-enfouis pour le secteur chemin des Pins

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 20 juillet 2020, la résolution 20-07-184 – Achat de conteneurs semi-enfouis pour le secteur des Pins;

ATTENDU QUE la soumission et le prix convenu étaient pour des conteneurs de marque TOTEM alors que le fournisseur retenu par la résolution a changé le type de conteneurs demandé ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-10-250

QUE le Conseil municipal abroge la résolution no 20-07-184 qui ne répond pas à l'offre de service soumise.

4.3 Octroi de contrat – Acquisition de conteneurs semi-enfouis / secteur Club-Nautique et des Pins

CONSIDÉRANT que le Conseil désire implanter des conteneurs semi-enfouis pour les secteurs des Pins et du Club-Nautique;

CONSIDÉRANT que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission pour l'acquisition de trois (3) conteneurs semi-enfouis à déchets et de deux (2) conteneurs semi-enfouis à recyclage à chargement par grue de 5000 litres. Ces coûts incluent les frais de livraison.

- Les conteneurs TOTEM inc 16 400.00 \$ plus les taxes applicables
- 9211-3497 Québec inc 19 148.45 \$ plus les taxes applicables

20-10-251

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de trois (3) conteneurs T5000 (déchet) et de deux (2) conteneurs T5000 (recyclage) à chargement par grue de 5000 litres de charge au coût total de 16 400 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que mentionné à la soumission no DV-1020-VLS002 en date du 1^{er} octobre 2020.

ET QUE cette dépense soit imputée à même les surplus cumulés non affectés au 31 décembre 2019.

4.4 Reconnaissance du comité directeur Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en oeuvre de la démarche la Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Lac-Sergent, le conseil de ville autorise la création du comité de pilotage;

ATTENDU l'objectif de la démarche MADA est de doter la municipalité d'une politique pour les aînés, avec l'axe « **Penser et agir aîné** ». Incluant, un plan d'action et un cadre de mise en oeuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE le mandat du comité de pilotage est de collaborer au diagnostic de notre contexte et de nos besoins;

ATTENDU QUE la démarche favorise une approche participative de chacune de communauté dans une démarche MADA, cela impliquant :

- D'être représentatif de sa communauté
- Représenter la diversité
- Favoriser la participation des personnes ciblées par la démarche

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

20-10-252

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent reconnaisse le comité directeur Municipalité amie des aînés (MADA), lequel évoluera sous la supervision de la chargée de projet de la démarche MADA, Mme Marie Tremblay et de la conseillère municipale responsable du dossier des aînés Mme Diane Pinet.

4.5 Autorisation de paiement - Décompte progressif 2 – Transport L. R. Martel inc. - Appel d'offres TP-2019-014 – Réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat **TP-2019-014** pour le contrat de la réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud pour un montant maximal de 327 548.14 \$, incluant les taxes;

ATTENDU la demande de paiement de l'entrepreneur *Transport L.R. Martel inc* en date du 1^{er} octobre 2020 portant le no 3218 concernant le contrat TP-2019-014 au montant total de 122 495.61 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la recommandation de paiement émise par la trésorière de la municipalité, sous réserve de certains correctifs qui ont été apportés aux bordereaux soumis, le tout tel qu'indiqué au tableau ci-joint à la présente;

20-10-253

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement partiel (facture 3218) d'une somme de 65 243.11 \$ plus les taxes applicables à la firme *Transport L.R. Martel inc*;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – routes et chemins no 03 31000 521.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Monsieur Jean Leclerc, conseiller (1) demande des informations additionnelles concernant l'ajout qui a été demandé au contrat de neige relatif aux parties de chemins situés sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond (2) il s'informe si le paiement progressif no 2 à l'entrepreneur Martel finalise le dossier ? Et (3) il souligne la satisfaction des citoyens du secteur du Club-Nautique par le projet d'implantation de conteneurs semi-enfouis.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-10-254

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 13H41.

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière